

nations from the Conference on Freedom of Information or similarly for withholding from them the right to vote.

The lack of reference to the Mongolian People's Republic was, he felt, an unintentional omission and provided yet another reason for the Assembly to consider carefully the decisions of the Economic and Social Council.

He was happy to be able to agree with Mrs. Roosevelt on the date and the place of the Conference.

The meeting rose at 6.15 p.m.

FIFTY-EIGHTH MEETING

*Held at Lake Success, New York,
on Saturday, 4 October 1947, at 3.15 p.m.*

Chairman: Mr. O. LANGE (Poland).

14. Statement by the Polish representative concerning Polish working women emigrants to Canada

Mr. PRUSZYNSKI (Poland) recalled that the problem of the displaced persons of European origin who had been transported across the Atlantic had been brought before the Committee. He had studied the question and had been able to avail himself of two sources for his inquiry: the debates which had taken place on that subject in the Canadian Parliament and the reply which the representative of Canada gave the representative of the Ukrainian SSR at the fifty-sixth meeting. It was evident from that inquiry that neither the wages nor the living conditions offered to the young Polish working women in Canada were the same as those offered to Canadian workers. He had been surprised to find that a factory manager retained part of the wages of the women employed by him, although it was acknowledged that those wages represented the minimum for that province. Furthermore, he doubted whether Canadian girls were only allowed to visit the cinema in a group and escorted by priests and nuns, as was the case with the young Polish working women. Were these conditions the same as those of the Canadian workers? He considered that these conditions were not equitable, nor were they those of free workers.

The girls' wages amounted to 10.08 dollars a week, from which a certain amount was deducted for their lodgings, together with various other deductions in payment for other services. The amount remaining to them was 1.58 dollars. Polish working women in Canada should enjoy the same rights as Canadian workers. Many people in Canada itself had denounced those methods. He hoped that those interventions would put an end to a lamentable situation which was the result of the conditions to which the refugees and displaced

raison d'exclure des Nations non membres de la Conférence sur la liberté de l'information, ni de leur refuser le droit de vote.

Le fait que la République populaire de Mongolie n'a pas été mentionnée est sans doute une omission involontaire; c'est là une raison de plus pour que l'Assemblée étudie soigneusement les décisions du Conseil économique et social.

M. Mattes est heureux de se trouver d'accord avec Mme Roosevelt au sujet de la date et du lieu de réunion de la Conférence.

La séance est levée à 18 h. 15.

CINQUANTE-HUITIEME SEANCE

*Tenue à Lake Success, New-York, le samedi
4 octobre 1947, à 15 h. 15.*

Président: M. O. LANGE (Pologne).

14. Déclaration du représentant de la Pologne sur la question des ouvrières polonaises émigrées au Canada

M. PRUSZYNSKI (Pologne) rappelle que la Commission a été saisie du problème des personnes déplacées originaires d'Europe qui ont été transportées outre-Atlantique. M. Pruszyński a étudié la question et signale qu'il a pu utiliser deux sources pour son enquête: les débats qui se sont déroulés à ce sujet au Parlement canadien, et la réponse du représentant du Canada au représentant de la RSS d'Ukraine lors de la cinquante-sixième séance. Il ressort de cette enquête que ni les salaires, ni les conditions de vie qui sont offerts aux jeunes ouvrières polonaises au Canada ne sont identiques à ceux qui sont offerts aux travailleurs nationaux. M. Pruszyński est surpris de constater qu'un directeur d'usine retienne une partie du salaire de ses ouvrières, alors qu'il est reconnu que ces salaires représentent les minima alloués dans la province. Il doute, d'autre part, que les jeunes filles canadiennes ne soient pas autorisées à se rendre au cinéma autrement qu'en groupe et sous l'escorte de prêtres ou de religieuses, comme c'est le cas pour les ouvrières polonaises. Sont-ce là des conditions identiques à celles des travailleurs canadiens? M. Pruszyński estime que ces conditions ne sont ni des conditions équitables, ni des conditions de travailleurs libres.

Le salaire de ces jeunes filles est de 10 dollars 08 par semaine, sur lesquels il est opéré une retenue pour leur logement, ainsi que différentes retenues destinées à compenser d'autres services; il leur reste une somme de 1 dollar 58. Les ouvrières polonaises au Canada doivent jouir des mêmes droits que les travailleurs canadiens. De nombreuses personnes au Canada ont dénoncé ces procédés. Le représentant de la Pologne espère que ces interventions mettront fin à une situation lamentable, conséquence des conditions qui sont faites

persons in the camps of Europe were at present being subjected. This problem should be settled by repatriation. Poland had no intention of obliging displaced persons to return to their home country against their will, but Mr. Pruszyński urged that measures should be taken to put an end to the propaganda against repatriation.

These young women had left Europe when they were still very young. They had emigrated for two reasons: they had been influenced by anti-Polish propaganda; they had been given tempting promises and were now the victims of maltreatment by people who were trying to get cheap labour. That situation had been exposed not only in the Canadian Press but in important organs of the United States Press. The American trade unions had not concealed their indignation with regard to that situation.

He thanked the generous persons who had voiced their indignation and he expressed the hope that the Canadian Government would endeavour to put an end to that situation by giving foreign workers the same rights as those enjoyed by Canadian workers.

Mr. BEAUDOIN (Canada) pointed out that the Committee had more important problems to deal with and that it should continue its work.

15. Continuation of the discussion of the draft resolution submitted by the Union of Soviet Socialist Republics concerning the agenda for the Conference on Freedom of Information (document A/C.3/157)

Mr. OFFROY (France) noted that the USSR proposal contained provisions of various types: points 1 to 4 were of a political nature; while points 5 to 9 were of a technical nature.

The first four points appeared to fall within the competence of the First Committee. In fact the USSR had submitted an almost identical project to that Committee.¹ The French delegation would give its opinion on that subject during the debates that would take place in the First Committee.

With regard to the points of a technical character, he shared the views of the USSR delegation to a considerable extent.

With regard to point 5 which aimed at excluding the agents of nazi or fascist propaganda from information agencies, the French Government had established by its ordinance of 30 September 1944 a professional identity card for journalists, which was granted only

¹ See *Official Records of the second session of the General Assembly, First Committee, Annex 13a.*

actuellement, dans les camps européens, aux réfugiés et personnes déplacées. Ce problème doit être réglé par le rapatriement. La Pologne n'a pas l'intention d'obliger les personnes déplacées à regagner leur patrie contre leur volonté, mais M. Pruszyński demande que des mesures soient prises pour mettre fin à la propagande qui s'exerce contre le rapatriement.

Ces jeunes filles ont quitté l'Europe lorsqu'elles étaient encore très jeunes. Elles se sont expatriées pour deux raisons: elles ont été influencées par une propagande antipolonaise; elles ont reçu des promesses tentantes et sont maintenant victimes d'abus de la part de personnes qui essaient de se procurer une main-d'œuvre à bon marché. Cette injustice a été dénoncée, non seulement dans la presse canadienne, mais par d'importants organes de la presse des Etats-Unis. Les syndicats des Etats-Unis n'ont pas caché l'indignation qu'ils éprouvent devant cette situation.

M. Pruszyński remercie les personnes généreuses qui se sont indignées, et il exprime le ferme espoir que le Gouvernement canadien aura à cœur de mettre fin à cette situation en rendant aux travailleurs étrangers des droits égaux à ceux dont jouissent les travailleurs canadiens.

M. BEAUDOIN (Canada) fait remarquer que la Commission est saisie de problèmes plus importants et qu'elle doit poursuivre ses travaux.

15. Suite de l'examen du projet de résolution soumis par la délégation de l'Union des Républiques socialistes soviétiques concernant l'ordre du jour de la Conférence sur la liberté de l'information (document A/C.3/157)

M. OFFROY (France) constate que la proposition de l'URSS comprend des dispositions de divers caractères: les points 1 à 4 ont un caractère politique, tandis que les points 5 à 9 ont un caractère technique.

En ce qui concerne les quatre premiers points, il semble qu'ils soient du ressort de la Première Commission. Cela est si vrai que l'URSS a soumis à cette Commission un projet à peu près semblable¹. La délégation française exprimera son opinion à ce sujet au cours des débats qui se dérouleront à la Première Commission.

En ce qui concerne les points de caractère technique, le représentant de la France partage, en grande partie, les vues de la délégation de l'URSS.

En ce qui concerne le point 5, qui vise à exclure des agences d'information les agents de la propagande nazie ou fasciste, le Gouvernement français a créé, par ordonnance du 30 septembre 1944, la carte d'identité professionnelle des journalistes, laquelle n'est délivrée

¹ Voir les *Documents officiels de la deuxième session de l'Assemblée générale, Première Commission, Annexe 13a.*

after consulting the National Purge Commission. The French delegation thought that this legislation could be extended to other countries which had been the victims of enemy occupation. In agreement with Norway and Chile, France had submitted to the Economic and Social Council an amendment to that effect.¹ The proposed agenda² met the desires of the USSR representative. The same applied to point 6. With regard to point 7, there too French legislation could serve as an inspiration to many countries; the draft agenda for the Conference also included the consideration of mainly legislative measures.

Measures against the dissemination of false reports, to which points 8 and 9 referred, were the object of proposals which were still on the draft agenda. He recalled in particular the proposal to establish an international card for journalists going abroad.

In conclusion, the French delegation thought that the first four points of the USSR proposal did not fall within the competence of the Committee. With regard to the other points, the draft agenda included provisions which would enable the USSR delegation to discuss them at the Conference. There was no need, therefore, to reconsider the draft with a view to amending it.

Mr. DAVIES (United Kingdom) expressed his agreement with the statement made by the representative of France. The USSR had presented its draft resolution in different forms to the Sub-Commission on Freedom of Information and of the Press³ and to the Economic and Social Council.⁴ That draft had been studied, discussed and rejected on each occasion. It was useless therefore to resume the discussion here. The USSR delegation would have every opportunity to express its views at the Conference. The United Kingdom delegation was prepared to adopt the draft agenda as a basis for discussion.

He requested the representatives who might be tempted to favour re-opening the debate to weigh their decision; it would constitute a negation of the rights of the General Assembly and would result in delaying the opening of the Conference for another year.

He agreed with a great part of the contents of the USSR proposal, but it should include,

¹ See *Official Records of the Economic and Social Council*, Second Year, Fifth Session, Annex 6e.

² See *Resolutions adopted by the Economic and Social Council* during its fifth session, No. 74 (V).

³ See *Official Records of the Economic and Social Council*, Second Year, Fifth Session, Supplement No. 5, chapter III, page 7.

⁴ *Ibid.*, Annex 6d.

qu'après avis de la Commission nationale d'épuration. La délégation française pense que cette législation pourrait être étendue aux autres pays qui ont été victimes de l'occupation ennemie. D'accord avec la Norvège et le Chili, la France a proposé au Conseil économique et social un amendement à ce sujet¹. L'ordre du jour proposé² répond aux préoccupations du représentant de l'URSS. Il en est de même pour le point 6. Pour le point 7 également, là encore la législation française pourrait inspirer de nombreux pays, et le projet d'ordre du jour proposé pour la Conférence comporte également l'examen de mesures, principalement d'ordre législatif.

Des mesures tendant à combattre la propagation de fausses nouvelles visée par les points 8 et 9 ont fait l'objet de propositions qui se retrouvent encore dans le projet d'ordre du jour. M. Offroy rappelle en particulier la proposition qui fut faite de la création d'une carte internationale pour les journalistes se rendant à l'étranger.

En conclusion, il apparaît à la délégation française que les quatre premiers points de la proposition de l'URSS ne sont pas de la compétence de la Commission. En ce qui concerne les autres points, le projet d'ordre du jour comprend des dispositions qui permettront à la délégation de l'URSS d'en discuter lors de la Conférence. Il n'est donc pas nécessaire de reprendre pour le modifier le projet d'ordre du jour.

M. DAVIES (Royaume-Uni) exprime son accord sur la déclaration faite par le représentant de la France. L'URSS a présenté son projet de résolution sous différentes formes à la Sous-Commission de la liberté de l'information et de la presse³ et au Conseil économique et social⁴. Ce projet a été étudié, discuté et rejeté en chaque occasion. Il est donc inutile de reprendre ici la discussion. La délégation de l'URSS aura toute facilité pour exprimer ses vues lors de la Conférence. La délégation du Royaume-Uni est disposée à adopter le projet d'ordre du jour comme base de discussion.

M. Davies demande aux représentants qui seraient tentés de se prononcer en faveur d'une réouverture des débats, de peser leur décision; cette réouverture constituerait une négation des droits de l'Assemblée générale et aurait pour conséquence de retarder d'un an encore l'ouverture de la Conférence.

Le représentant du Royaume-Uni se trouve en conformité de vues avec une grande partie

¹ Voir les *Procès-verbaux officiels du Conseil économique et social*, deuxième année, cinquième session, Annexe 6e.

² Voir les *Résolutions adoptées par le Conseil économique et social* pendant sa cinquième session, No 74 (V).

³ Voir les *Procès-verbaux officiels du Conseil économique et social*, deuxième année, cinquième session, Supplément No. 5, chapitre III, page 7.

⁴ *Ibid.*, Annexe 6d.

as he suggested, a perfectly clear statement of principle.

With regard to point 5 of the proposal, he agreed that all citizens should enjoy freedom of the Press, but he did not think it necessary to define those who should be deprived of that freedom. That was the fundamental difference between the point of view of the USSR delegation and that of his Government. Care should be taken not to prevent the minority from expressing its opinion. The United Kingdom took restrictive measures only when peace was endangered.

With regard to the principle of responsibility, he thought that that too was a matter of opinion. The Government of the USSR utilized the Press to mould opinion. The United Kingdom was opposed to that practice. In the United Kingdom journalists had accepted a code of behaviour and regarded freedom of information as an essential element in guaranteeing and safeguarding human rights. The Conference might draft a declaration establishing a code of behaviour for the world Press but it was undesirable to give that declaration a political form. The USSR proposal, however, had a political aspect.

The draft agenda would provide an opportunity for wide and full discussion. It would also provide an opportunity to draft that code. Consequently the United Kingdom delegation hoped that the agenda would be retained in its present form.

The United Kingdom supported that part of the USSR proposal which provided that the right to vote be granted to States invited to take part in the Conference. All countries should have an opportunity to make their position clear. If section II was to be put to the vote separately, the United Kingdom would vote in favour of its adoption. It would be unable, however, to accept the inclusion of the Mongolian People's Republic in the list of countries invited.

To sum up, it would be a matter of regret to the delegation of the United Kingdom if the USSR resolution should lead to the re-opening of the debate. The United Kingdom delegation proposed that that document be transmitted to the Conference.

Mr. SANTA CRUZ (Chile), replying to the statement made by the representative of Yugoslavia at the fifty-seventh meeting, said that the Committee's decision on the USSR proposal would be a political decision, because the proposal itself was of a political nature somewhat alien to the spirit of international co-operation in the cause of peace. Although the small countries had neither the strength nor the power to avert the tragic sufferings that seemed gathering on the horizon, at any rate, they had no intention of doing anything to bring about

du contenu de la proposition de l'URSS. Mais il estime qu'elle devrait comporter, comme il l'avait suggéré, une déclaration de principe parfaitement claire.

Sur le point 5 de la proposition, M. Davies est d'accord pour dire que tous les citoyens doivent jouir de la liberté de la presse, mais il ne juge pas nécessaire de désigner ceux qui doivent être privés de cette liberté. Là se trouve la différence fondamentale entre le point de vue de la délégation de l'URSS et celui du Gouvernement du Royaume-Uni. Il faut se garder d'empêcher la minorité d'exprimer son opinion. C'est seulement dans le cas où la paix est menacée que le Royaume-Uni prend des mesures restrictives.

En ce qui concerne le principe de la responsabilité, là encore M. Davies estime qu'il y a matière à appréciation. Le Gouvernement de l'URSS utilise la presse pour façonner l'opinion. Le Royaume-Uni s'oppose à cette pratique. Dans le Royaume-Uni, les journalistes ont accepté un code de conduite et considèrent la liberté de l'information comme un élément essentiel de la garantie et de la sauvegarde des droits de l'homme. La Conférence pourrait rédiger une déclaration établissant un code de conduite pour la presse mondiale, mais il n'est pas souhaitable de donner à cette déclaration une forme politique. Or, la proposition de l'URSS revêt sur ce point un aspect politique.

Le projet d'ordre du jour permettra une discussion étendue et complète. Il permettra également la rédaction de ce code. En conséquence, la délégation du Royaume-Uni espère que l'ordre du jour sera maintenu dans sa forme actuelle.

Le Royaume-Uni donne son appui à la partie de la proposition de l'URSS qui demande que soit accordé le droit de vote aux Etats invités à participer à la Conférence. Tous les pays en effet doivent avoir l'occasion de préciser leur position. Si la section II est votée séparément, le Royaume-Uni se prononcera en faveur de son adoption. Il ne pourra pas accepter toutefois l'inclusion de la République populaire de Mongolie dans la liste des pays invités.

En résumé, la délégation du Royaume-Uni regretterait que la résolution de l'URSS pût provoquer la réouverture du débat; elle propose de transmettre ce document à la Conférence.

M. SANTA CRUZ (Chili), répondant à la déclaration faite par le représentant de la Yougoslavie à la cinquante-septième séance, déclare que la décision que la Commission prendra sur la proposition de l'URSS sera bien une décision politique, parce que cette proposition même a un caractère politique, lequel est peu conforme à l'esprit de la coopération internationale en vue de la paix. Si les petits pays n'ont ni la force, ni le pouvoir de prévenir la tragique tourmente qui semble se former à l'horizon, leur intention n'est pas, en tout cas,

a disaster. That would be the political consideration in view of which they would oppose the USSR draft resolution.

The vital principles in this question were those of absolute respect for freedom of expression and freedom of information. The Chilean Press was neither the tool of the State nor the handmaiden of big financial combines; it was the expression of the various trends of Chilean public opinion. The Chilean delegation had assisted in incorporating those principles in the provisional agenda of the Conference on Freedom of Information. The agenda satisfied those people who sincerely wished the Press to be not only the free source of objective information but a decisive factor in peaceful and friendly international relations for the defence of true democracy and the maintenance of world peace.

It was perfectly clear, moreover, that they were dealing with a provisional agenda and that the Conference itself had the right not only to accept or to reject the items of the agenda but to add any items which it might consider relevant.

Mr. Vos (Belgium) asserted that his delegation could express agreement in principle with many of the points in the resolution submitted by the USSR, but he considered that the resolution as a whole seemed vague and incomplete.

The proposed procedure also appeared to be unacceptable. The USSR was represented on the Social Commission of the Economic and Social Council as well as on the Council itself and had had an opportunity of elaboring its point of view fully. Moreover, the programme of the Conference in no way excluded discussion of the problems raised in the USSR resolution.

The resolution dealt, for example, with warmongering. What was the war referred to? Article 51 of the Charter laid down the right of self-defence by States against aggression or against imperialistic war. The freedom of the Press to mobilize public opinion against an aggressor was unquestionable. Belgium deplored Press campaigns which spread panic and openly agitated for a preventive war, and conceded that Governments had the right to repress all provocative practices; but the measures to be taken to that end were a matter for national legislation.

In order to avoid any confusion, it was also necessary to state concretely what was meant by democracy in connexion with freedom of information and of the Press. Democracy, in the Belgian delegation's opinion, was a regime of free discussion and verbal persuasion, as the United States representative so felicitously put it. The essential guarantee of democracy was full liberty to express one's thoughts, which

de favoriser en quoi que ce soit la venue d'un cataclysme. Tel sera le point de vue politique de ces pays lorsqu'ils marqueront leur opposition à la résolution de l'URSS.

Les principes qui importent en la matière sont ceux du respect absolu de la liberté d'expression et de la liberté de l'information. La presse du Chili n'est ni contrôlée par l'Etat, ni domestiquée par de grands consortiums financiers. Elle est l'expression des différents courants de l'opinion publique chilienne. La délégation du Chili a participé à l'incorporation de ces principes dans l'ordre du jour provisoire de la Conférence sur la liberté de l'information. Cet ordre du jour donne satisfaction à ceux qui désirent sincèrement que la presse répande en toute liberté des informations objectives, et aussi qu'elle constitue un facteur décisif de la coopération pacifique et amicale des peuples pour la défense d'une démocratie véritable et le maintien de la paix mondiale.

Au surplus, il est parfaitement clair qu'il s'agit là d'un ordre du jour provisoire et que la Conférence elle-même a le droit non seulement d'accepter les points de cet ordre du jour ou de les rejeter, mais encore d'y ajouter tous les points qu'elle peut estimer pertinents.

M. Vos (Belgique) constate que sa délégation pourrait marquer un accord de principe sur de nombreux points de la résolution présentée par l'URSS, mais il estime que, dans l'ensemble, cette résolution paraît imprécise et incomplète.

La procédure proposée semble également inadmissible. L'URSS était représentée à la Commission des questions sociales du Conseil aussi bien qu'au Conseil économique et social; elle a pu exposer complètement son point de vue. D'ailleurs, le programme de la Conférence n'exclut en aucune façon la discussion des problèmes soulevés par la résolution de l'URSS.

Cette résolution parle, par exemple, de l'incitation à la guerre. De quelle guerre s'agit-il? L'Article 51 de la Charte prévoit le droit de légitime défense des Etats contre une agression ou contre une guerre impérialiste. La liberté qu'a la presse de mobiliser l'opinion publique contre un agresseur ne peut être mise en question. La Belgique réproouve les campagnes de presse semant la panique et incitant ouvertement à une guerre préventive, elle admet même que les Gouvernements ont le droit de réprimer toute menée provocatrice, mais les mesures à prendre à cette fin relèvent de la législation nationale.

Il est nécessaire aussi, si l'on veut éviter toute confusion, de dire concrètement ce qu'on entend par démocratie en ce qui concerne la liberté de l'information et de la presse. La démocratie, pour la délégation de la Belgique, est un régime de libre discussion et de persuasion par la parole, comme l'a exposé de façon très heureuse la représentante des Etats-Unis. La garantie essentielle du régime démocratique, c'est une

also implied that there were differences of opinion.

Any monopoly of the Press must be rejected as being capable of distorting public opinion, but the Belgian delegation put its trust in the power of correction which democracy could apply to opinions which diverged from the fundamental principles of the system. Opposing a private monopoly or semi-monopoly of the Press, the Belgian delegation was even more strongly opposed to the monopoly of a State or of a regime in which public opinion was not only guided but controlled by the Government. It was possible to work out effective steps for abolishing or preventing all practices of direct or indirect bribery for the purpose of distorting the truth. A law guaranteeing control of Press organizations and finances by public opinion could prevent the enslavement of opinion by private interests. Belgium advocated above all the retention of a repressive but not of a preventive code for the Press.

The resolution seemed to be incomplete on an essential point: if the aim was to organize the struggle to defend democratic principles, to unmask fascism and to prevent the propagation of false or doctored information, the need for an international organ for controlling the Press and information must be recognized. The Press was primarily a controlling force exercising power over Governments in the free countries. A Government must not be allowed, on the pretext of guaranteeing allegedly free information, to circumvent that control, which was indispensable to the working of democracy.

The Belgian delegation could not vote in support of the resolution submitted by the USSR. It could express its agreement in principle if it was understood that all the terms used in the resolution had, in fact, the meaning attributed to them by the Belgian delegation.

Mr. MAKIN (Australia) contended that certain points in the USSR delegation's proposal deserved to be submitted to the Economic and Social Council for examination. He thought, on the contrary, that other points lent themselves to a contradictory interpretation and that this ambiguity was not acceptable. The proposed agenda avoided those difficulties.

He requested that the USSR proposal be examined point by point.

Mr. CHANG (China) recalled that the opinion expressed by the USSR delegation had already been rejected by the majority on several occasions. He pointed out that Outer Mongolia, which for centuries had been an integral part of China, today had its own Government which had been recognized by the Chinese Government in very special circumstances during the war. The present attitude of the Government of the People's Republic of Outer Mongolia was forcing the Chinese Government to modify its general attitude towards it, as it did not seem desirous of respecting China's frontiers. He described as dangerous the situation that would

pleine liberté d'expression qui admet les divergences d'opinion.

Il faut rejeter tout monopole de presse comme pouvant fausser l'opinion publique, mais la délégation belge met sa confiance dans le pouvoir de correction que la démocratie peut exercer sur des opinions qui s'éloignent des principes fondamentaux du régime. Adversaire d'un monopole ou d'un quasi-monopole privé de la presse, la délégation belge s'oppose plus encore au monopole d'Etat, à un régime où l'opinion publique est non seulement dirigée, mais contrôlée par le Gouvernement. Il est possible de concevoir des mesures efficaces afin de supprimer ou de prévenir toute pratique de corruption directe ou indirecte visant à déguiser la vérité. Une législation assurant le contrôle par l'opinion publique des organisations de presse et de leurs moyens financiers peut empêcher l'asservissement de l'opinion aux intérêts privés. La Belgique tient avant tout à maintenir un régime répressif et non préventif à l'égard de la presse.

La résolution paraît incomplète sur un point essentiel: si l'on veut organiser la lutte pour défendre les principes démocratiques, pour démasquer le fascisme et empêcher la propagation d'informations fausses ou dénaturées, il faut admettre la nécessité d'un organe de contrôle international de la presse et de l'information. La presse, avant tout, dispose d'un pouvoir de contrôle sur les Gouvernements des pays libres. Il ne faudrait pas que, sous prétexte d'assurer une information prétendue libre, un Gouvernement pût éluder ce contrôle indispensable au fonctionnement de la démocratie.

La délégation belge ne pourra pas voter en faveur de la résolution présentée par l'URSS; elle pourrait marquer un accord de principe s'il était entendu que tous les termes employés dans la résolution ont bien le sens que la délégation belge leur donne.

M. MAKIN (Australie) pense que certains points de la proposition de l'URSS mériteraient d'être soumis à l'examen du Conseil économique et social. Il estime, par contre, que d'autres points prêtent à des interprétations contradictoires, et qu'une telle ambiguïté n'est pas acceptable. Il pense que l'ordre du jour proposé évite ces difficultés.

M. Malik demande que la proposition de l'URSS soit examinée point par point.

M. CHANG (Chine) rappelle que le point de vue présenté par la délégation de l'URSS a déjà été plusieurs fois rejeté par la majorité. Il souligne que la Mongolie extérieure, qui pendant des siècles a été partie intégrante de la Chine, a aujourd'hui son propre Gouvernement, reconnu par le Gouvernement chinois en des circonstances très spéciales durant la guerre. Il dit que l'attitude présente du Gouvernement de la République populaire de Mongolie force le Gouvernement chinois à modifier son attitude générale envers ce Gouvernement, lequel semble ne pas vouloir respecter les frontières de son territoire. Il qualifie de dangereuse la situa-

result from an invitation to the People's Republic of Outer Mongolia to attend the Conference on Freedom of Information.

In his view, the Committee's vote on this question would justify the opinion of his delegation, which held that the People's Republic of Outer Mongolia was not qualified to be invited to the Conference. China, he concluded, would vote against the USSR proposal, whether it was examined as a whole or point by point.

Mr. PANIKKAR (India) stressed the importance of the matter under discussion. He did not disagree with many of the points in the USSR resolution. He did not propose nevertheless to discuss the merits of that proposal as he considered it a matter for the Economic and Social Council. He felt that two main conditions should be respected in formulating the principles of Press control: first, the field within which restrictions were to apply should be clearly defined; and secondly, the mechanism of control should be evolved in such a way as not to conflict with the fundamental concepts of freedom of information. In his opinion such conditions did not so far exist.

He concluded by suggesting that the USSR delegation should refer its proposal back to the Economic and Social Council.

Mr. FERREIRO (Uruguay) said that the question dealt with in the USSR proposal was adequately covered by the provisions of Chapter VII of the United Nations Charter. It would be in order to formulate proposals with regard to questions omitted by the Charter but in the case under consideration the USSR proposal was superfluous. His delegation would therefore vote against the proposal.

Mr. DEMCHENKO (Ukrainian Soviet Socialist Republic) observed that there had been few objections in principle to the USSR proposal and that some speakers had expressed a desire to vote in favour of several of the points in the proposal. He attributed this attitude to the importance of the fundamental points in the proposal: the struggle against fascism and against propaganda in support of a new war. On the other hand, the proposal appearing on the agenda avoided mentioning those points. That was a matter for regret because the horror and the menace of fascism were still vividly present in the minds of the peoples who had suffered through fascism, whereas the reactionary Press of certain countries was indulging in violent propaganda in support of a new war. It was disquieting to see a certain very powerful country show signs of its desire to realize one of the aims of fascism: world domination. He emphasized that remnants of fascism were still apparent in several countries, particularly in Spain. The task of fighting fascism was therefore paramount and it was the duty of the Press to play its part. Unlike the Lebanese

tion qui résulterait de l'invitation de la République populaire de Mongolie à la Conférence sur la liberté de l'information.

M. Chang pense que le vote de la Commission à ce sujet justifiera la thèse de sa délégation, qui considère que la République populaire de Mongolie n'a pas qualité pour être invitée à la Conférence. Il conclut en déclarant que la Chine votera contre la proposition de l'URSS, qu'il s'agisse de l'ensemble ou du détail.

M. PANIKKAR (Inde) souligne l'importance du sujet en discussion. Il déclare ne pas être en désaccord avec beaucoup de points de la résolution de l'URSS. Il ne se propose pas, toutefois, de discuter la valeur de cette proposition, considérant que c'est là le rôle du Conseil économique et social. M. Panikkar estime que deux conditions principales doivent être observées lorsqu'on définit les principes du contrôle de la presse: premièrement, le champ d'application des restrictions doit être clairement défini, et, deuxièmement, le mécanisme de contrôle doit être conçu de façon à ne pas être en contradiction avec les concepts fondamentaux de la liberté de l'information. Il pense que ces conditions ne sont pas encore réalisées.

Il conclut en proposant que la délégation de l'URSS renvoie sa proposition au Conseil économique et social.

M. FERREIRO (Uruguay) dit que le sujet traité par la proposition de l'URSS est suffisamment couvert par les dispositions du Chapitre VII de la Charte des Nations Unies. Il pense qu'il serait légitime de formuler des propositions à propos de questions omises par la Charte, mais que, dans le cas considéré, la proposition de l'URSS est superflue. Il déclare que, en conséquence, sa délégation votera contre la proposition.

M. DEMCHENKO (République socialiste soviétique d'Ukraine) remarque qu'il y a eu peu d'objections de principe à la proposition de l'URSS et que certains orateurs ont déclaré qu'ils désireraient voter en faveur de plusieurs points de cette proposition. Il attribue cette attitude à l'importance des points fondamentaux qu'elle contient: la lutte contre le fascisme et contre la propagande en faveur d'une nouvelle guerre. Il remarque que la proposition figurant à l'ordre du jour évite, au contraire, de mentionner ces points. Il le regrette, car l'horreur du fascisme et sa menace sont encore fortement présents à l'esprit des peuples qui en ont souffert, alors que la presse réactionnaire de certains pays se livre à une violente propagande en faveur d'une nouvelle guerre. M. Demchenko déclare qu'il est inquiétant de voir un certain pays, fort puissant, donner des indications de son désir de réaliser l'une des fins du fascisme: la domination du monde. Il souligne que des survivances du fascisme sont encore évidentes dans plusieurs pays, particulièrement en Espagne. Lutter contre le fascisme est donc une tâche primordiale, et c'est le devoir de la presse

representative, he considered it desirable to devote a little more time to so grave a problem.

Mr. Demchenko claimed that Chapter X of the Charter clearly allowed the Committee to propose amendments to the recommendations of the Economic and Social Council. He opposed the viewpoint of the United States delegation, which urged that the question of invitations to non-member nations should be considered closed and that the decision to refuse the right of vote to non-member nations could not be reconsidered.

He rejected the vague facts referred to, but not defined, by the representative of China in order to justify the refusal to extend an invitation to the People's Republic of Outer Mongolia. In support of the invitation, he emphasized the clear and indisputable fact of the Mongolian people's heroic participation in the war against Japan. That fact demonstrated beyond doubt that the Mongolian People's Republic deserved to be invited.

Mr. ZORIN (Union of Soviet Socialist Republics) proceeded to examine some of the arguments put forward in opposition to his delegation's proposal.

With regard to procedure, he rejected the argument put forward by the representatives of Argentina, Bolivia and other countries, who contended that acceptance of the proposal would result in too great a loss of time.

He rejected the arguments of speakers who urged that the proposal be referred back to the Conference itself in order to avoid duplication. The proposal was not intended to duplicate the work of the Conference but rather to establish the main directives for that work. He pointed out that, contrary to what the Ecuadorian representative had said at the fifty-seventh meeting, the proposal did not attempt to give a complete list of the tasks to be accomplished but only to specify the basic principles.

He rejected the argument voiced by the Lebanon, Chile, the United Kingdom and the United States that the Committee could not reconsider the recommendations of the Economic and Social Council. In his view, that argument was wrong, since the very heading of the agenda showed that the Council's proposal was provisional.

He recalled that certain questions on the agenda had been adopted by a very small majority and that it was therefore quite legitimate to re-examine them, especially as they had been considered by only eighteen members: here, on the other hand, they would be considered by fifty-seven delegations.

He hoped that in view of these considerations the delegations whose objections were merely procedural would vote in favour of the resolution.

d'y participer. Il pense, contrairement à l'opinion du représentant du Liban, que l'on doit accorder quelques heures de plus à l'étude d'un si grave problème.

M. Demchenko estime que l'Article 10 de la Charte permet clairement à la Commission de proposer des modifications aux recommandations du Conseil économique et social. Il s'oppose au point de vue de la délégation des Etats-Unis, qui voudrait que l'on considère comme close la question des invitations à des pays non membres et qui affirme que l'on ne saurait revenir sur la décision de refuser le droit de vote aux pays non membres.

M. Demchenko rejette les faits vagues auxquels a fait allusion, sans les préciser, le représentant de la Chine pour justifier le refus d'une invitation à la République populaire de Mongolie. Il avance en faveur d'une telle invitation le fait précis et indéniable de la participation héroïque du peuple mongol à la guerre contre le Japon. Ce fait établit indiscutablement que la République populaire de Mongolie mérite d'être invitée.

M. ZORIN (Union des Républiques socialistes soviétiques) procède à un examen des divers arguments présentés contre la proposition de sa délégation.

Du point de vue de la procédure, M. Zorin rejette l'argument présenté par les représentants de l'Argentine, de la Bolivie et d'autres pays qui estiment que l'acceptation de la proposition causerait une trop grande perte de temps.

M. Zorin rejette les arguments de ceux qui voudraient que la proposition soit renvoyée à la Conférence elle-même, pour éviter de faire double emploi. La proposition, dit-il, ne tend pas à faire le même travail que la Conférence mais bien plutôt à établir les directives principales de ce travail. M. Zorin souligne que, contrairement à ce qu'a dit le représentant de l'Equateur lors de la cinquante-septième séance, la proposition n'essaye pas de donner une liste complète des tâches à accomplir mais bien, et seulement, d'énoncer les principes fondamentaux.

M. Zorin rejette l'argument du Liban, du Chili, du Royaume-Uni et des Etats-Unis, tendant à établir que la Commission ne peut pas revenir sur les recommandations du Conseil économique et social. Il considère cet argument comme inexact, puisque le titre même de l'ordre du jour indique que la proposition du Conseil est provisoire.

M. Zorin rappelle que certaines questions présentées à l'ordre du jour avaient été adoptées à une très faible majorité et qu'il est donc légitime de les soumettre de nouveau à l'examen, et ceci d'autant plus que ces questions n'avaient été examinées que par dix-huit membres: ici, en revanche, elles seront examinées par cinquante-sept délégations.

M. Zorin espère que ces considérations amèneront les délégations dont les objections portaient seulement sur la procédure à voter en faveur de la résolution.

From the point of view of the spirit of the resolution he remarked that the representative of the United States had based her opposition to the proposal on the fact that it called for measures against warmongers, claiming that the text of the agenda, which she supported, achieved the same object.

He emphasized the insubstantial and confused nature of the United States representative's argument in regard to the points dealing with the vote of non-member States. There seemed to him to be a great similarity of views on that subject between the representative of the United States and the spokesmen of the reactionary Press.

He drew attention to the remarks of the representatives of the United States and of the United Kingdom that the USSR proposal was not based on a conception of true democracy and expressed his surprise at the fact that, in spite of this, it was possible during the war for an effective understanding concerning the correct interpretation of the word "democracy" to exist between his country and theirs. He did not understand why there seemed to be some reluctance to proceed with the imperative task of fighting fascism and wondered if the United States delegation was now rejecting the late President Roosevelt's declaration at Yalta that it was a prime task of the United Nations to eradicate every remnant of fascism. In his opinion it was impossible to fight for peace and democracy without consciously accepting the task of fighting fascism. Contrary to what the United States representative had said, the text of the agenda hardly emphasized that necessity.

Mr. Zorin felt that the argument of the United Kingdom representative that acceptance of the proposal would involve delaying the Conference on Freedom of Information was completely illogical. He felt that the picture of the perfect freedom of the Press in his country painted by the representative of the United Kingdom was very far from the truth. In this connexion he recalled the remarks made on the radio by Sir Hartley Shawcross about the United Kingdom newspapers on 30 July of last year.

At the present meeting, the representative of the United Kingdom had referred to the control over the Press exercised in certain countries by the State. Mr. Zorin recalled in this connexion Francis Williams' book *Press, Parliament and People*, which had been published in the United Kingdom in 1946 and which exposed the pressure exerted on the Press by the United Kingdom Government. Recalling the Argentine representative's remarks on the previous day about Government intervention in private business, the representative of the USSR emphasized that in certain countries such as the United Kingdom it was necessary for the State to control the organs of information which were nothing but business concerns.

Du point de vue de l'esprit même de la proposition, M. Zorin remarque que la représentante des Etats-Unis s'est opposée, en somme, à ce que la proposition réclame des mesures contre les propagandistes de guerre, tout en prétendant que le texte de l'ordre du jour, que cette représentante approuve, réalise le même but.

M. Zorin souligne la légèreté et la confusion de l'argumentation de la représentante des Etats-Unis sur les points traitant de la question du vote des Etats non membres. Une grande similarité d'expression lui paraît se manifester sur ce sujet entre la représentante des Etats-Unis et les porte-parole de la presse réactionnaire.

M. Zorin relève les remarques des représentants du Royaume-Uni et des Etats-Unis qui disent, en fait, que la proposition de l'URSS ne s'appuie pas sur une conception de démocratie vraie, et s'étonne qu'il y ait pourtant pu y avoir une entente effective, entre son pays et les leurs, sur l'interprétation correcte du mot "démocratie" pendant la guerre. Il ne comprend pas pourquoi on semble reculer devant la tâche impérieuse de la lutte contre le fascisme, et se demande si, aujourd'hui, la délégation des Etats-Unis rejette la déclaration de feu le Président Roosevelt à Yalta établissant que la tâche de vaincre toute survivance de fascisme était une tâche primordiale des Nations Unies. L'orateur estime qu'il est impossible de lutter pour la paix et la démocratie sans accepter clairement la tâche de lutter contre le fascisme. Contrairement aux dires du représentant des Etats-Unis, il déclare que le texte de l'ordre du jour ne souligne guère cette nécessité.

M. Zorin estime entièrement illogique l'argument du représentant du Royaume-Uni, qui prétend que l'acceptation de la proposition aurait pour effet de retarder la Conférence sur la liberté de l'information. M. Zorin estime que le tableau de la liberté parfaite de la presse de son pays brossé par le représentant du Royaume-Uni est très peu exact; il rappelle les remarques faites l'année précédente par Sir Hartley Shawcross lors d'une émission radiophonique, au sujet de la presse du Royaume-Uni.

Cependant, aujourd'hui, le représentant du Royaume-Uni a fait allusion au contrôle que l'Etat exerce sur la presse dans certains pays. M. Zorin rappelle à ce sujet le livre de Francis Williams, *Press, Parliament and People*, paru au Royaume-Uni en 1946, qui dénonce la pression exercée sur la presse par le Gouvernement du Royaume-Uni. Rappelant la remarque faite la veille par le représentant de l'Argentine au sujet de l'intervention du Gouvernement dans le commerce privé, le représentant de l'URSS souligne que, dans certains pays, comme le Royaume-Uni, il est nécessaire que l'Etat exerce un contrôle sur les organes d'information qui sont de véritables entreprises commerciales. Dans ces pays, une législation capable de contrôler

In those countries there was need for legislation capable of controlling the businessmen who headed the Press.

He contested the claim of the United States representative that in her country there was complete freedom of the Press and quoted in support Morris Ernst's book *The First Freedom* which appeared in 1946. He pointed out that independent newspapers were more and more disappearing in the United States. Unfortunately it was not the people who controlled the Press, but the monopolies. Lastly, the London *Economist*, attacking the Director of the Associated Press, had admitted that business interests were frequently concealed as declarations of principle on the freedom of the Press.

Such facts justified the USSR proposal which asked that the principles and purposes of freedom of the Press should be defined before the Conference met. He could not accept the argument of the representative of France that, in view of their political character, points 1 to 4 of the USSR resolution should be referred to the First Committee. In fact, the USSR resolution did not go so far as to propose that the Governments of Member States should take legislative action applying to all their citizens; it confined itself to suggesting a study of those problems of information and the Press which formed part of the programme of the Conference. It was surely impossible to exclude political questions such as guaranteeing the freedom of the Press. The first four points of the USSR proposal were, in fact, contained in the Preamble and Chapter I of the Charter, but the principles which they emphasized had become specially important at the present juncture. As for the proposal submitted by the USSR to the First Committee, it was of a very different kind and pursued different ends.

Mr. Zorin then replied to the objections raised by the representative of Belgium concerning the lack of clarity in the USSR resolution, particularly in its second point. There could surely be no doubt that the war referred to was aggressive war.

The representative of China had expressed the opinion that the Government of the People's Republic of Outer Mongolia was not competent to take part in the Conference and he had stated that his Government had recognized it only under pressure of special circumstances. Mr. Zorin was astonished that, after maintaining diplomatic relations with that Republic, China should now take a stand against her. It was unjust to refuse the right of participation in the Conference to a country which had contributed to the military effort against fascism.

In conclusion, the USSR representative emphasized the importance of the problem of the freedom of the Press and the importance of the Conference, which might give all the United Nations the opportunity of fighting together for the principles of democracy against

les commerçants qui sont maîtres de la presse est nécessaire.

Répondant au représentant des Etats-Unis qui déclare que, dans ce pays, la liberté de la presse est complète, M. Zorin conteste cette affirmation, et cite à ce sujet le livre de Morris Ernst, *The First Freedom*, paru en 1946. Il fait remarquer que, de plus en plus, les journaux indépendants disparaissent aux Etats-Unis. Ce n'est malheureusement pas le peuple qui a la main sur la presse, ce sont les monopoles. Enfin, le journal londonien *Economist*, attaquant le directeur de l'*Associated Press*, a admis que souvent l'intérêt commercial se dissimule derrière des déclarations de principe sur la liberté de la presse.

L'existence de tels faits justifie la proposition de l'URSS demandant que soient définis, avant la réunion de la Conférence, les principes et les buts de la liberté de la presse. M. Zorin ne peut admettre l'argument avancé par le représentant de la France selon lequel les points 1 à 4 de la résolution de l'URSS devraient être renvoyés à la Première Commission en raison de leur caractère politique. En effet, la résolution de l'URSS ne prétend pas proposer aux Gouvernements des Etats Membres une action législative s'appliquant à tous leurs citoyens; elle se borne à proposer l'étude des problèmes de l'information et de la presse qui font partie du programme de la Conférence: sans doute n'est-il pas possible d'en exclure des questions politiques telles que la garantie de la liberté de presse. En fait, les quatre premiers points de la proposition de l'URSS se trouvent déjà dans le Préambule et dans le Chapitre premier de la Charte, mais les principes qu'ils soulignent ont acquis aujourd'hui une importance particulière. Quant à la proposition faite par l'URSS à la Première Commission, elle a un tout autre aspect et poursuit d'autres buts.

M. Zorin répond ensuite aux objections exprimées par le représentant de la Belgique au sujet de l'imprécision des termes de la résolution de l'URSS, particulièrement de son deuxième point. Il ne saurait pourtant y avoir aucun doute sur le fait que la guerre à laquelle il est fait allusion, est la guerre d'agression.

Le représentant de la Chine a estimé que le Gouvernement de la République populaire de Mongolie n'était pas qualifié pour participer à la Conférence; il a indiqué que son Gouvernement ne l'avait reconnu que sous la pression de circonstances particulières. M. Zorin s'étonne que, après avoir entretenu avec cette République des relations diplomatiques, la Chine prenne aujourd'hui position contre elle. Il est injuste de refuser le droit de participer à la Conférence à un pays qui a contribué à l'effort militaire contre le fascisme.

Pour conclure, le représentant de l'URSS souligne l'importance du problème de la liberté de la presse et de cette Conférence, qui pourrait donner à toutes les Nations Unies l'occasion de lutter ensemble pour le principe de la démocratie et contre les forces du fascisme et de

the forces of fascism and aggression. He felt sure that all peoples alive to the value of those aims would support the USSR resolution.

Mr. CHANG (China) wished to reply to the concordant statements of the representatives of the Ukrainian SSR and of the USSR. Those two speakers had expressed the view that the People's Republic of Outer Mongolia should be invited to the Conference; their principal argument was the war effort of the Mongolian People's Republic in the struggle against Japan. He did not doubt that the small army formed in Mongolia had co-operated in the military effort of the USSR army. At present the air units and the divisions of that Mongolian army were directing their efforts against neighbouring territories. He refused to go further into that aspect of the question, but he also refused to believe that the recent activities of the Mongolian People's Republic rendered it particularly worthy of representation at the Conference.

Mr. Vos (Belgium) replied to the representative of the USSR who had seemed to insinuate that the representative of Belgium had mysterious reasons for opposing the use of the means of information to counteract a war of aggression. He found that accusation absurd and recalled that he belonged to a country which had experienced two wars of aggression in one generation; he was aware of the importance of organized efforts in the struggle against such aggression.

Mr. SAAD KAMEL (Egypt) regretted that the discussion had been diverted into political channels. His view was that nations non-members of the Economic and Social Council had the right to be heard on that subject; he would like the agenda of the Conference to be fixed before it met. Reverting to the four sections of the USSR proposal, he considered that only the first one stated principles on which there should be no disagreement. He therefore requested a vote paragraph by paragraph; and he added that he was in favour of inviting the People's Republic of Outer Mongolia.

The meeting rose at 6 p.m.

FIFTY-NINTH MEETING

*Held at Lake Success, New York,
on Monday, 6 October 1947, at 11 a.m.*

Chairman: Mr. O. LANGE (Poland).

16. Discussion of the draft resolution submitted by the Union of Soviet Socialist Republics concerning the agenda for the Conference on Freedom of Information (document A/C.3/157)

Mr. KAMINSKY (Byelorussian Soviet Socialist Republic) said that as the USSR draft re-

l'agression. Il exprime la certitude que tous les peuples conscients de la valeur de ces buts appuieront la résolution de l'URSS.

M. CHANG (Chine) tient à répondre aux déclarations faites par les représentants de la RSS d'Ukraine et de l'URSS, lesquelles se trouvent être concordantes. Ces deux orateurs ont émis l'opinion que la République populaire de Mongolie devait être invitée à la Conférence; leur argument principal porte sur l'effort de guerre de la République populaire de Mongolie dans la lutte contre le Japon. Le représentant de la Chine ne doute pas que la petite armée créée en Mongolie ait collaboré à l'effort militaire de l'armée de l'URSS. Il se trouve qu'à présent les unités aériennes et les divisions de cette armée mongole portent leur effort contre les territoires avoisinants. Le représentant de la Chine se refuse à développer cet aspect de la question, mais il refuse également de croire que les activités récentes de la République populaire de Mongolie la rendent particulièrement digne d'être représentée à la Conférence.

M. Vos (Belgique) répond au représentant de l'URSS qui a paru insinuer que le représentant de la Belgique aurait des raisons mystérieuses de s'opposer à ce que l'on utilise les moyens d'informations pour lutter contre une guerre d'agression. M. Vos trouve cette accusation absurde et rappelle qu'il appartient à une nation qui a connu, au cours d'une génération, deux guerres d'agression; il connaît l'importance des efforts organisés pour lutter contre une telle agression.

M. SAAD KAMEL (Egypte) regrette que la discussion ait débordé sur le terrain politique. Il estime que les nations qui ne sont pas membres du Conseil économique et social ont le droit de se faire entendre sur le sujet; il voudrait que l'ordre du jour de la Conférence fût précisé avant la réunion. Reprenant les quatre sections de la proposition de l'URSS, il considère que seul le premier énonce des principes sur lesquels il ne devrait y avoir aucune divergence de vues. Il demande en conséquence le vote paragraphe par paragraphe et ajoute qu'il est en faveur d'inviter la République populaire de Mongolie à la Conférence.

La séance est levée à 18 heures.

CINQUANTE-NEUVIEME SEANCE

*Tenue à Lake Success, New-York, le lundi
6 octobre 1947, à 11 heures.*

Président: M. O. LANGE (Pologne).

16. Examen du projet de résolution soumis par la délégation de l'Union des Républiques socialistes soviétiques concernant l'ordre du jour de la Conférence sur la liberté de l'information (document A/C.3/157)

M. KAMINSKY (République socialiste soviétique de Biélorussie) se contente d'approuver